
Procès-verbal de la séance du conseil communal du 26 janvier 2017

A la salle du 1^{er} étage du Centre culturel

Présents : M. D. VAN ROY Bourgmestre-Président ;
MM. R. GILOT, R. DELHAISE, Mme V. PETIT-LAMBIN, S. COLLIGNON, O. MOINET Echevins ;
MM. R. DEWART, A. CATINUS, J-M SEVERIN Mme M. PIROTTE, Mme P. BRABANT, MM. G. VAN DEN BROUCKE,
E. DEMAÏN, L. ABSIL, J-M. RONVAUX, Mme V. VERCOUTERE, MM. S. DECAMP, B. DE HERTOIGH, Th.
JACQUEMIN, Mme M. LADRIERE, M. M. LOBET, MM. D. HOUGARDY, F. ROUXHET, Mme M. RUOL, M.F. DE BEER
DE LAER, Conseillers ;
Mme M.-A. MOREAU Directrice générale ;

Absent M. M. DUBUISSON (voix consultative et non délibérative) Président du CPAS ;

Le Président ouvre la séance à 20h10

LE CONSEIL COMMUNAL,

Séance publique

**1. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER EN CONGE PARENTAL - VERIFICATION DES POUVOIRS DU SUPPLEANT,
INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT**

Vu les articles L1122-6, L4145-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que par son courrier du 9 janvier 2017 Madame Catherine SIMON-HENIN, conseillère communale de la liste Ensemble pour Vous (EPV), sollicite un congé de parental du 9 janvier 2017 au 24 avril 2017 inclus;

Considérant qu'il y a lieu de désigner son remplaçant ;

Considérant qu'à ce jour, le premier suppléant en ordre utile est Monsieur Fabian DE BEER DE LAER, né à Namur le 07 août 1986, domicilié à 5310 BONEFFE, rue du Bonijoux, 18;

Considérant la vérification des pouvoirs du suppléant préqualifié, d'où il appert qu'il répond aux conditions d'éligibilité et ne se trouve pas dans un des cas d'incompatibilité ;

Invité par Monsieur Dominique VAN ROY, Monsieur Fabian DE BEER DE LAER prête, entre les mains du bourgmestre-président, le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

A l'unanimité des membres présents,

PRENANT ACTE de cette prestation de serment, Monsieur Fabian DE BEER DE LAER est installé dans ses fonctions de conseiller communal effectif. Le président lui adresse ses plus sincères félicitations.

Il occupera le 25ème rang au tableau de préséance.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur.

2. PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 DECEMBRE 2016 - APPROBATION.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil communal du 22 décembre 2016.

3. SUBVENTIONS OCTROYEES PAR LE COLLEGE COMMUNAL EN 2016 - RAPPORT

Vu l'article L1122-37 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant la décision du 19 décembre 2013 du conseil communal de déléguer au collège communal l'octroi des subventions qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet ;

A l'unanimité des membres présents,

PREND CONNAISSANCE du rapport annexé à la présente décision, dressé par le collège communal en sa séance du 9 janvier 2017 et relatif aux subventions qu'il a octroyées au cours de l'année 2016 et aux subventions pour lesquelles il a vérifié l'utilisation.

ANNEXE 1

Subventions 2016 – Rapport dressé par le collège communal en sa séance du 9 janvier 2017 en vertu de l'article L1122-37 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Conformément à la décision du conseil communal du 19 décembre 2013 de déléguer au collège communal l'octroi des subventions qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et à l'article L1122-37 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le collège communal a dressé le rapport des subventions qu'il a octroyé au cours de l'année 2016 ainsi que les subventions 2015 et 2016 pour lesquelles il a vérifié l'utilisation.

Ce rapport s'établit comme suit :

A. Subventions octroyées par le collège communal

1. Subventions en numéraire

Subside pour frais de fonctionnement :

• Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre Mehaigne	400 €
• Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre Eghezée	400 €
• Fédération nationale des anciens combattants	400 €
• Ligue des familles Eghezée	250 €
• Maison Croix Rouge de la Mehaigne	250 €
• Alteo section Eghezée	450 €

Subside annuel :

• Maison de la laïcité	10.250 €
• Ecrin ASBL Marmothèque/Ludothèque	1.500 €
• Ecrin ASBL (régisseur)	25.000 €
• Ecrin ASBL (régisseur-adjoint)	25.000 €

Subside divers :

• ALTEO Eghezée	250 €	Subside pour organisation de son 20ème anniversaire
• Fédération des directeurs généraux de la Province de Namur	800 €	Organisation du congrès régional

2. Subventions en nature

Mise à disposition d'un car :

- Service d'insertion sociale du CPAS
- Terre Franche
- Jeunesse Sportive d'Eghezée (JSE)
- Ecole fondamentale Abbé Noël
- Ecrin
- Fédération nationale des Combattants
- Ecole libre Saint Jean-Baptiste de Liernu
- Ecole libre Saint Martin de Leuze
- UTAN Eghezée
- Ecole fondamentale Yannick Leroy
- Doyenné de Leuze
- ASBL « Imaje »
- Ecole libre de Dhuy

Mise à disposition d'un véhicule communal

- Ecole communale Abbé Noël
- Association des parents de l'école de Taviers
- Ecole fondamentale libre St Remy
- Club de mini foot « JP-CJ Leuze »

- Club de football « RAC Leuze »
- ECRIN
- Comité d'animation des 3 villages
- Confrérie du Gros Chêne
- Royal Jeunesse Aischoise
- Comité des fêtes de Leuze
- « Vive la rue de la Tombale »
- ASBL « Grand feu d'Eghezée »

Mise à disposition d'un local communal / scolaire :

- ASBL "Les Gens de Mehaigne »
- ASBL « Fil de garance »
- ASBL « Amicale de Noville »
- ASBL « Basket club Eghezée »
- Les 13+ Mehaigne
- ASBL « Les Bouyards »
- Comité de parents de l'école communale de Mehaigne
- Comité de la fête enfants de Liernu
- Catéchèse de Mehaigne
- Club de football « RAC Leuze »
- Association des parents de l'école de Tavier
- ASBL « Royal jeunesse Aischoise »

Mises à dispositions diverses :

• JS Eghezée	Mise à disposition d'un tracteur tondeuse
--------------	---

B. Subventions 2015 vérifiées en 2016 par le collège communal.

DENOMINATION	Montant	Vérifié par le Collège le :
TT Leuze 65	911 € HTVA	24/05/2016
Union ballante « Les Boscailles »	821,25 €	Remboursement 05/09/2016
JS Eghezée	1.325.23 €	ok
Association ALTEO	450 €	12/04/2016
Amicale des pensionnés - Aischoise	694 €	12/04/2016
Amicale des Aînés - DHUY	661 €	12/04/2016
3x 20 du Jeudi - Eghezée	163 €	12/04/2016
Amicale des 3x20 - Hanret	281 €	12/04/2016
Amicale des 3x20 - Harlue	325 €	12/04/2016
Amicale des 3x20 - Leuze	700 €	12/04/2016
Amicale des Aînés - Saint-Germain	700 €	12/04/2016
Amicale des Aînés – Saint-Germain	1.000€	12/04/2016
Comité des 3x20 - Tavier	618 €	12/04/2016
Comité Philantropique des 3x20 - Warêt-la-Chaussée	525 €	12/04/2016
Comité des 3x20 - Upigny	269 €	12/04/2016
UTAN Eghezée - Longchamps	700 €	12/04/2016
Ecrin - subside régisseur	25.000 €	22/12/2016
Comité des Fêtes Aischoise (Saint-Nicolas)	1.158,40 €	02/02/2016
T.T. Harlue (Saint-Nicolas)	1.104,1 €	26/04/2016
Boneffe Events (Saint-Nicolas)	533,95 €	09/02/2016
BLED asbl Branchon (Saint-Nicolas)	588,25 €	23/02/2016
CA3V asbl (Saint-Nicolas)	1.610,9 €	12/01/2016
CA3V asbl (Saint-Nicolas)	289,6 €	12/01/2016
ACRF Eghezée (Saint-Nicolas)	1.828,1 €	09/02/2016
Comité de quartier Hanret (Saint-Nicolas)	1.230,8 €	26/01/2016
SPCL Leuze (Saint-Nicolas)	2.307,75 €	12/01/2016
Confrérie du Gros Chêne (Saint-Nicolas)	995,5 €	12/01/2016
Comité des Fêtes Longchamps (Saint-Nicolas)	552,05 €	23/02/2016
Comité St-Nicolas Mehaigne	832,6 €	09/02/2016
ACRF St Germain (Saint-Nicolas)	895,95 €	02/02/2016
Amicale Noville (Saint-Nicolas)	1.058,85 €	02/02/2016
Comité St-Nicolas Tavier	787,35 €	08/03/2016
Comité des Fêtes Warêt (Saint-Nicolas)	1.221,75 €	12/04/2016
ASBL « Les Amis de l'académie de musique d'Eghezée »	5.288 €	24/05/2016

ASBL « Les Amis de l'académie de musique d'Eghezée » 30 ans	1.000 €	24/05/2016
Maison de la Laïcité	10.250 €	19/07/2016
Patro Notre-Dame de Dhuy	510 €	08/03/2016
Patro d'Eghezée	510 €	01/03/2016
Club des Jeunes Eghezée	510 €	23/02/2016
Les 13+ de Mehaigne	510 €	09/02/2016
Office National de l'Enfance	510 €	09/02/2016
Ecole Buissonnière asbl	510 €	15/12/2015
Les Cro'mignons asbl	510 €	19/01/2016
Comité des Fêtes Aische	560 €	02/02/2016
Le Bled de Branchon Asbl	560 €	23/02/2016
Boneffe Events	560 €	09/02/2016
CA3V Dhuy Asbl	560 €	12/01/2016
Amnesty Internationale Eghezée	400 €	12/01/2016
Comité Local d'Eghezée FPS	400 €	26/01/2016
Solidarité St Vincent de Paul	560 €	19/01/2016
Fréquence Eghezée	400 €	01/03/2016
Asbl PAC NEW Eghezée (PICREN)	400 €	02/02/2016
Les Amis du Site d'Harlue	320 €	08/03/2016
Comité des Fêtes Leuze	720 €	23/02/2016
Leuze Calyptus	640 €	09/02/2016
Confrérie du Gros Chêne Liernu	560 €	26/01/2016
Corporation du Grand Feu Liernu	560 €	09/02/2016
Comité des Fêtes Longchamps	560 €	12/01/2016
Les Gens de Mehaigne Asbl	320 €	15/03/2016
Comité des Fêtes Saint-Germain	560 €	08/03/2016
Jeunesse Novilloise	320 €	08/03/2016
ACRF Eghezée	320 €	09/02/2016
ACRF Saint-Germain	320 €	02/02/2016
ACRF d'Upigny	320 €	26/01/2016
Comité des Fêtes Warêt	560 €	12/04/2016
ACRF Warêt-la-Chaussée	320 €	09/02/2016
Amicale de Noville sur Mehaigne	320 €	02/02/2016
Comité du Grand-feu d'Hanret	560 €	26/01/2016
Croix Rouge	250 €	24/11/2015
Ecrin Marmothèque/ludothèque	1.500 €	02/02/2016
Ligue des familles	250 €	08/03/2016
Ecrin asbl (régisseur)	1650 €	02/02/2016
Ecrin asbl (régisseur)	12.500 €	02/02/2016
Ecrin asbl	10.000 €	02/02/2016
Terre Franche asbl	4.000 €	02/02/2016
Fréquence Eghezée	4.500 €	01/03/2016
Les Gens de Mehaigne Asbl	1.300 €	01/12/2015
29 ^{ème} Hesbaye unité Scout (Forville-Harlue)	450€	23/02/2016
Régionale d'horticulture	296 €	12/09/2016

C. Subventions 2016 vérifiées par le collège communal

1. Justificatifs vérifiés par le collège communal :

Clubs sportifs

DENOMINATION	Montant	Vérifié par le Collège le :
• J Taviers	2133 €	10/10/2016
• RJ Aische	6000 €	07/11/2016

• Club Cycliste Hesbaye	250 €	28/06/2016
• Entente Hesbignonne	2211,28 €	10/10/2016
• F.C. Saint-Germain	1500 €	
• JS Eghezée	2649,37 €	19/09/2016
• ACNAM	543 €	Frais divers (location, eaux, électricité) Factures envoyées en même temps que l'octroi du subside
• B.C. EGHEZEE	2.354 €	
• BADCLUB EGHEZEE	815 €	
• E.A.G.	3.893 €	
• F.C. SAINT-GERMAIN	183 €	
• J.S. EGHEZEE	1267 €	
• JEUNESSE TAVIETOISE	543 €	
• JUDO CLUB EGHEZEE	1.177 €	
• JU-JUTSU TRADITIONNEL EGHEZEE	815 €	
• MOO DO FIGHTING EGHEZEE	543 €	
• PELOTE WARETOISE	453 €	
• R.A.C. LEUZE	3.078 €	
• R.J. AISCHE	4.165 €	
• T.T. LEUZE 65	453 €	
• TRADITIONAL SHOTOKAN KARATE EGHEZEE	916 €	
• UNION BALLANTE BOSCAILLES	275 €	
• TRADITIONAL SHOTOKAN KARATE EGHEZEE	905 €	
• WA-JUTSU CLUB EGHEZEE	996 €	
• RAC LEUZE	925,50 €	14/11/2016
• RAC LEUZE	4607,25 €	14/11/2016

Associations de jeunesse, culture et loisirs

DENOMINATION	Montant	Vérfié par le Collège le :
• Maison de la Croix Rouge	250 €	19/07/2016
• Confrérie du Gros Chêne (remise du prix de l'arbre de l'année)	350 €	12/04/2016
• Saint-Nicolas - Boneffe Events	549 €	19/12/2016
• Saint-Nicolas - Salle Polyvalente Communale de Leuze (SPCL)	2.430 €	19/12/2016
• Saint-Nicolas de Bolinne - ACRF Eghezée	972 €	09/01/2017
• Saint-Nicolas - Action Catholique Rural Féminine (ACRF)	1.899 €	09/01/2017
• Confrérie du Gros Chêne de Liernu	504 €	09/01/2017
• Amnesty International Groupe 127	360 €	09/01/2017
• ACRF Section d'Eghezée	288 €	09/01/2017

Autres

DENOMINATION	Montant	Vérfié par le Collège le :
• FNAC Hanret	400 €	05/12/2016
• FNAPG "La Mehaigne"	400 €	09/01/2016

2. Justificatifs à vérifier au cours de l'année 2017 :

DENOMINATION	Montant
Club photo loisir	500 €
Ligue des familles	250 €
Maison de la laïcité	10.250 €
Association ALTEO	450 €
Amicale des pensionnés - Aische	461 €
Amicale des Aînés - DHUY	637 €
Amicale des 3x20 - Hanret	257 €

Amicale des 3x20 – Harlue	507 €
Amicale des 3x20 - Leuze	656 €
Amicale des 3x20 du jeudi – Eghezée	162 €
Amicale des Aînés - Saint-Germain	700 €
Comité des 3x20 - Tavier	583 €
Comité Philantropique des 3x20 - Warêt-la-Chaussée	539 €
Comité des 3x20 - Upigny	266 €
UTAN Eghezée - Longchamps	700 €
Comité des fêtes d'Aishe-en-Refail	504 €
Le Bled de Branchon Asbl	504 €
Boneffe Events	504 €
Comité d'Animation des Trois Villages CA3V	504 €
Asbl Li Fiesse des Boscailles	504 €
Femmes Prévoyantes Socialiste d'Eghezée	360 €
Solidarité Saint-Vincent de Paul	504 €
Fréquence Eghezée	360 €
Comité du Grand Feu de Hanrêt	504 €
Festival BD	360 €
Les amis du site d'Harlue	288 €
Leuze Calyptus	576 €
Comité des fêtes de Leuze	648 €
Asbl PICREN (PAC NEW) Eghezée	360 €
Corporation du Grand feu de Liernu	504 €
Comité des fêtes de Longchamps	504 €
Les Gens de Mehaigne	288 €
Amicale de Noville-sur-Mehaigne	288 €
Comité des fêtes de Saint-Germain	504 €
Comité des fêtes de Warêt-la-Chaussée	504 €
Grand-feu Warêt-la-Chaussée	504 €
ACRF Section de Leuze	288 €
Section de Saint-Germain	288 €
Section d'Upigny	288 €
Section de Warêt-le-Chaussée	288 €
Saint-Nicolas - Comité des Fêtes de Aishe-en-Refail	1.125 €
Saint-Nicolas - Asbl Le Bled de Branchon	531 €
Saint-Nicolas - Asbl CA3V – Comité d'Animation des 3 Villages	1.584 €
Saint-Nicolas - Comité de quartier d'Hanret	1.224 €
Saint-Nicolas - Confrérie du Gros Chêne de Liernu	990 €
Saint-Nicolas - Comité des Fêtes de Longchamps	567 €
Saint-Nicolas - Asbl Les gens de Mehaigne	864 €
Saint-Nicolas - Amicale de Noville	963 €
Saint-Nicolas - Action Catholique Rurale Féminine (ACRF) St Germain	909 €
Saint-Nicolas - Comité Saint-Nicolas de Tavier	864 €
Saint-Nicolas - Upigny Asbl CA3V – Comité d'Animation des 3 villages	287 €
Saint-Nicolas - Comité des Fêtes de Warêt-la-Chaussée	1.242 €
Ecole libre Saint Martin de Leuze	1.000 €
Ecole Buissonnière	450 €
EAG	5.541,72 €
ASBL « Trophée des villages »	1000 €
Ecrin	2.105 €
Marmothèque/Ludothèque	1.500 €
Ecrin	10.000 €
Terre Franche	4.000 €

Patro notre dame de Dhuy	450 €
Patro d'Eghezée	450 €
Les scouts	450 €
Les 13+ de Mehaigne	450 €
Club des jeunes d'Eghezée	450 €
Office national de l'enfance	450 €
Les Cro'mignons asbl	450 €
FNAPG Eghezée	400 €

4. FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT DESTINE AU TRAITEMENT DU RESEAU ROUTIER COMMUNAL

Vu les articles L1122-20, L1122-30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu l'article 14 de l'arrêté du gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant règlement général sur la comptabilité communale ;
Vu la décision du collège communal du 09 janvier 2017 d'engager la dépense relative à la fourniture de 60 tonnes de sel de déneigement à l'article 421/140-13 du service ordinaire du budget 2017 ;
Considérant que cette décision est justifiée par les conditions climatiques et la nécessité d'assurer la sécurité des citoyens ;
A l'unanimité des membres présents,

ARRETE:

Article unique - La décision du collège communal du 09 janvier 2017 d'engager la dépense relative à la fourniture de 60 tonnes de sel de déneigement à l'article 421/140-13 du service ordinaire du budget 2017, au montant estimé de 4.247.10 €, est ratifiée.

5. FONDS REGIONAL POUR LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2017-2018 - APPROBATION

Vu les articles L1122-30, L3341-1 et L3341-2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu le décret du 06 février 2014 modifiant les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public et établissant un Fonds Régional pour les Investissements Communaux ;
Vu la circulaire du 01 août 2016, du Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'élaboration du Fonds Régional pour les Investissements à destination des communes pour les années 2017-2018 ;

Considérant la lettre du 01 août 2016 par laquelle, le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, informant que dans le cadre de la programmation 2017-2018 du plan d'investissement communal, un subside d'un montant de 400.689€ est réservé à la commune d'Eghezée ;

Considérant les investissements sur les années 2017 à 2018 proposé par le collège communal, à savoir :

1. Les travaux d'égouttage de la Place de Bolinne pour un montant estimé des travaux de 123.505,00 € tva et honoraires compris ;
2. L'aménagement des abords de la maison communale suite aux travaux d'extension en cours pour un montant estimé de 145.000€ tva comprise ;
3. Les travaux d'aménagement de trottoirs pour un montant estimé des travaux de 238.942,26€ tva et honoraires compris ;
4. L'aménagement de la salle "Les Boscailles" pour un montant estimé des travaux de 430.215,50€ tva et honoraires compris ;
5. Les travaux aux toitures de l'église d'Eghezée pour un montant estimé des travaux de 112.517,90€ tva et honoraires compris ;

Considérant que des crédits relatifs à ces travaux et leurs financements ont déjà été prévus au budget 2017 et qu'ils seront susceptibles d'être adaptés en fonction de la décision prise par le Ministre sur les projets éligibles dans le cadre de la programmation 2017-2018 du Fonds Régional des Investissements Communaux ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1er - Le Fonds Régional des Investissements Communaux pour les années 2017 à 2018, est approuvé.

Article 2 - Le conseil communal sollicite le bénéfice des subventions du Service Public de Wallonie pour le Fonds Régional des Investissements Communaux dont il est question à l'article 1er.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PUBLIC REGIONAL - APPROBATION

Vu les articles L1122-20, L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'avant projet relatif aux travaux d'aménagement de trottoirs le long de la N972 à Aische-en-Refail et le long de la N942 à Dhuy;

Considérant que la réalisation des travaux nécessite la mise à disposition de la commune d'Eghezée de l'espace public régional;

Considérant la convention relative à la mise à disposition gratuite de la commune d'Eghezée du domaine public régional nécessaire à la création de trottoirs le long de la N972 à Aische-en-Refail entre les pm 5.380 et 5.686 et le long de la N942 à Dhuy entre les pm 1.700 et 1.810, à conclure entre le Service Public de Wallonie, Direction des Routes de Namur - DGO1.31 et la commune d'Eghezée, moyennant l'obligation pour celle-ci de s'engager à assumer en totalité l'entretien du dit cheminement;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er - Le conseil communal approuve les termes de la convention à conclure entre le Service Public de Wallonie - Direction des Routes de Namur et la Commune d'Eghezée, relative à la mise à disposition gratuite de la commune du domaine public régional nécessaire à la création de trottoirs le long de la N972 à Aische-en-Refail, entre les pm 5.380 et 5.686 et le long de la N942 à Dhuy entre les pm 1.700 et 1.810 .

Article 2 - La présente délibération, accompagnée de la convention dûment revêtue des mentions d'approbation requises, est transmise au Service Public de Wallonie - Direction des Routes de Namur - DGO1.31

7. GESTION DES COURS D'EAU DE 3EME CATEGORIE - PROJET DE RESOLUTION DE LA PROVINCE DE NAMUR - DECISION

Vu les articles L1122-30, L2233-5, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables, et particulièrement ses articles 2, 6, 7, 8 et 9 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 4 septembre 2015 créant un Forum provincial des Communes sous forme de conseil consultatif ;

Considérant le projet de résolution relatif à la gestion des cours d'eau de 3ème catégorie qui a été transmis par la Province de Namur en date du 23 décembre 2016 ;

Considérant la volonté de la Province de Namur de renforcer son action supracommunale ;

Considérant la déclaration de politique budgétaire 2017 du Collège provincial qui annonce une action renforcée de la Province de Namur pour la gestion des cours d'eau de 3ème catégorie ;

Considérant qu'une réforme de la législation sur les cours d'eau transposant la directive cadre-eau est en cours, et que cette réforme ira vraisemblablement dans le sens d'un renforcement de la responsabilité du gestionnaire dans le cadre d'une gestion intégrée des cours d'eau ;

Considérant que l'entretien des cours d'eau de 3ème catégorie est actuellement pris en charge par la commune ;

Considérant que pour certains dossiers plus techniques, la commune d'Eghezée sollicite régulièrement l'expertise technique de la Province et qu'elle est satisfaite de cette collaboration ;

Considérant que la commune d'Eghezée dispose des moyens humains, matériels et financiers pour assumer les entretiens à effectuer sur ses cours d'eau de 3ème catégorie ;

Considérant qu'il ressort notamment des résultats des programmes d'actions des contrats rivières que cette gestion est correctement menée sur la commune d'Eghezée ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er - La gestion des cours d'eau de 3ème catégorie reste, à l'heure actuelle, sous la responsabilité de la commune d'Eghezée.

Article 2 - La présente délibération est notifiée à la Province de Namur.

8. COMMUNICATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4, ALINEA 2, DU REGLEMENT GENERAL DE LA COMPTABILITE COMMUNALE, DES DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE.

Vu l'article 4, alinéa 2, du règlement général de la comptabilité communale ;

A l'unanimité des membres présents,

PREND CONNAISSANCE de la décision de l'autorité de tutelle pour la période du 6 septembre 2016 au 9 janvier 2017.

1. actes de l'autorité communale soumis à la tutelle spéciale d'approbation conformément aux articles du L3131-1 au L3132-2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

- Délibération du conseil communal du 27 octobre 2016 relative au retrait de la délibération du 5 juin 2014 relative au statut pécuniaire des grades légaux et à la fixation des nouvelles échelles de traitement des grades légaux : APPROUVEE.
- Délibération du conseil communal du 27 octobre 2016 relative à la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2016 : APPROUVEE.

2. actes des autorités communales soumis à la tutelle générale d'annulation conformément aux articles L3122-1 à L3122-6, du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

- Délibération du conseil communal du 7 novembre 2016 relative à l'attribution du marché de services ayant pour objet la gestion du portefeuille d'assurances pour la commune et le CPAS : EXECUTOIRE.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le président invite le public à quitter la séance et proclame le huis clos à 20h25.

Séance à huis clos

La séance est levée à 20h30

Ainsi fait en séance à Eghezée, le 26 janvier 2017,
Par le conseil,

La directrice générale,

Le bourgmestre

M.-A. MOREAU

D. VAN ROY